

COMMUNE DE CARENNAC

Compte rendu de la séance du mercredi 27 septembre 2023

Secrétaire de la séance: Nicole CAYRE

Été présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, Nicole CAYRE, Colette PROENCA, Frédéric PITARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT

Été représentés : Alain LESCALE, Pierre TEULIERE

Été absents ou excusés : Sylvie BARRIERE

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour:

DE_2023_051 Contrat de Location Garage Parking Vieux Quercy
DE_2023_052 Mise à jour des Tarifs Location Salles Polyvalentes
DE_2023_053 Dénonciation Convention
DE_2023_054 Décision Modificative
Questions diverses

Délibérations :

Contrat de location garage parking "Vieux Quercy" (DE 2023 051)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un garage sur le parking du Vieux Quercy (celui du milieu) est encore à louer.

La Mairie a procédé à l'affichage de cette offre de location sur les panneaux communaux du Vendredi 1^{er} septembre 2023 au Vendredi 22 septembre 2023.

Madame LEJA a fait connaître son souhait de louer ce garage.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Décide de louer ce garage à Mme LEJA aux conditions énoncées ci-dessous à partir du 1^{er} Octobre 2023

Le loyer annuel 541.68 €, soit par trimestre 135.68 €

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Mise à jour des tarifs de Location Salles Polyvalentes (DE 2023 052)

Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de location des salles polyvalentes de la manière suivante :

TARIFS SALLES POLYVALENTES - COMMUNE DE CARENNAC

Chauffoir et Réfectoire des Moines

HABITANT DE LA COMMUNE	NON HABITANT
Repas	
200,00 €	250 €
Mariage	Mariage
1 salle 200 €	1 salle 250 €
2 salles 300 €	2 salles 375 €

EXPOSITIONS	
170 € la semaine	

RAPPEL Les Salles polyvalentes ne sont pas louées pendant la période hivernale

TARIFS SALLE VIEUX QUERCY

Repas		ASSOCIATIONS SPORTIVES et CULTURELLES AUX ADHERENTS PAYANTS
200,00 €	250 €	Gratuit mais 100 € frais de chauffage/an sauf si utilisation plusieurs fois par semaine
Mariage	Mariage	Si utilisation plusieurs fois par semaine - 100 € annuel par jour d'utilisation
200 €	250 €	Autres Associations GRATUITES

TARIFS SALLE DE MAGNAGUES

HABITANT DE LA COMMUNE	NON HABITANT
40,00 €	50,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Décide d'appliquer ces tarifs aux conditions énoncées ci-dessus

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Dénonciation de la Convention ordinaire et extraordinaire de mise à disposition de la Chapelle Notre Dame (DE 2023 053)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancienne municipalité avait fait une Convention ordinaire et extraordinaire de mise à disposition de la Chapelle Notre Dame avec l'Association CARENN'ART.

Cette convention avait pour but de mettre en valeur le bâtiment communal « La Chapelle Notre Dame » confié aux soins de l'Association CARENN'ART.

Monsieur Le Maire souhaite dénoncer par LRAC avec préavis de 3 mois la tacite reconduction pour le non-respect des clauses suivantes :

Dans la Convention ordinaire :

- Article 4 « A proposer un planning pour décision collégiale pour les différentes manifestations au représentant de la Commune »
- Article 7 « Le Maire, ou un représentant de la Mairie, sera membre de l'Association et participera aux assemblées légales »

Dans la convention extraordinaire :

- L'association Carenn'Art règlera la location à la Mairie mensuellement

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Décide de dénoncer par LRAC avec préavis de 3 mois la tacite reconduction pour le non-respect des clauses énoncées ci-dessus

Vote de crédits supplémentaires - Carennac (DE 2023 054)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135-202212	Installations générales, agencement	3 235.12	
2135-202213	Installations générales, agencement	-3235.12	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CARENNAC, les jour, mois et an que dessus.

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Questions diverses
Angélus et don
Point sur étude de la traverse
Adressage
Bras Dordogne
CIAP Réunion

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 27 Septembre 2023

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---